



Amicale Française des Arbitres du Cyclisme

A. F. A. C.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU SAMEDI 20 NOVEMBRE 2004

Le samedi 20 novembre 2004 à 14h30, toutes les personnes invitées par la Commission Nationale du Corps Arbitral de la Fédération Française de Cyclisme se sont réunies en Assemblée Générale Constitutive au siège fédéral de la FFC à Rosny-sous-Bois.

La présidence provisoire est assurée par Monsieur Lucien Bousquet assisté de Mademoiselle Christelle Reille faisant fonction de secrétaire provisoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les 80 personnes présentes et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

1. Allocution de bienvenue

Monsieur Bousquet ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à la convocation du 13 octobre 2004. Il rappelle ensuite les raisons qui militent en faveur de la création d'une amicale du corps arbitral recevant désignation de la CNCA pour officier lors des épreuves du calendrier national ou international.

2. Adoption du nom de l'amicale

Après divers échanges et propositions, il est convenu d'adopter le nom "Amicale Française des Arbitres du Cyclisme" (A.F.A.C.).

3. Statuts

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Constitutive décide que le premier Conseil d'Administration qui sera élu devra élaborer les statuts de l'amicale en faisant apparaître la convivialité pour règle principale. De plus, l'assemblée convient, à titre exceptionnel, d'élire pour un an le Conseil d'Administration et ce pour chaque fonction.

... / ...

4. Election des membres du premier Conseil d'Administration

Monsieur Bousquet reprend la parole pour faire part des candidatures pour chaque fonction parvenues au siège de la FFC avant le 5 novembre 2004. Le vote a lieu, à bulletins secrets, sous la surveillance de Mademoiselle Cristelle Reille.

Résultat du dépouillement :

Nombre de votants : 80

Président (2 candidats) :

Monsieur Claude Deschaseaux 26 voix,
Monsieur Michel Rivière 52 voix.

Monsieur **Michel Rivière** est déclaré élu.

Vice-présidents (2 candidats) :

Monsieur Lucien Bousquet 67 voix et
Madame Francine Renard 71 voix.

Monsieur **Lucien BOUSQUET** et Madame **Francine RENARD** sont déclarés élus.

Secrétaire (2 candidats) :

Monsieur Eric Puren 44 voix,
Monsieur Mickaël Rouzière 34 voix.

Monsieur **Eric Puren** est déclaré élu.

Secrétaire-adjoint (3 candidats) :

Monsieur Pierre Aubernon 21 voix,
Monsieur Laurent Da Silva 15 voix,
Monsieur Norbert Jeanneau 41 voix,

Monsieur **Norbert Jeanneau** est déclaré élu.

Trésorier (2 candidats) :

Monsieur Stello Cocciancich 39 voix,
Monsieur Jean-Marie Dumont 40 voix.

Monsieur **Jean-Marie Dumont** est déclaré élu.

Trésorier-adjoint (4 candidats) :

Monsieur Francis Delrieu 36 voix,
Monsieur Eric Gauvin 15 voix,
Monsieur Jean-Jacques Lafontaine 9 voix,
Monsieur Yann Robic 15 voix.

Monsieur **Francis Delrieu** est déclaré élu.

5. Fixation du taux de cotisation annuelle

L'Assemblée Générale Constitutive fixe, pour la première année, le montant de la cotisation à 15 euros. Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents.

La séance est levée par le Président, Michel RIVIERE qui remercie les commissaires arbitres de leur participation à cette assemblée générale et leur souhaite une bonne saison 2005.

Fait à Rosny-sous-Bois

Le 20 novembre 2004

Michel RIVIERE,

Eric PUREN,

Président.

Secrétaire.